

Public

- Cadres, agents de maîtrise, dirigeants, et toute personne désirant se présenter à l'examen du CIFMD de Conseiller à la Sécurité en Transport de Marchandises Dangereuses

Prérequis

- Esprit d'analyse et de synthèse, réelles aptitudes à la rédaction de rapports
- Avoir assisté au «Tronc Commun» (PCRE24), «Route Chimique» (PCRE25), et/ou «Route classe 2» (PCRE30), et/ou «Route classe 1» (PCRE29) selon les options choisies pour l'examen
- Disposer d'une adresse mail personnelle unique

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée

- 14 heures

Effectif

- Maximum réglementaire : 15 participants

Modalités et méthodes pédagogiques

- Distanciel synchrone, test de compétences numériques disponible sur aftral.com
- En langue française
- La formation est basée sur des applications pratiques : les participants doivent obligatoirement être dotés du RID et de l'arrêté TMD en vigueur
- Alternance de séances de face à face, individualisation, exercices, ...

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- Attestation de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com

0809 908 908



CONSEILLER A LA SECURITE : MODE FERROVIAIRE option chimique et/ou classe 2 et/ou classe 1

Objectifs généraux

- ◆ Acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention du certificat de Conseiller à la Sécurité pour le mode ferroviaire

Les plus de la formation

- ◆ Des moyens matériels performants et innovants
- ◆ Une formation active et inter active avec des cas pratiques
- ◆ Remise d'une documentation complète et ciblée

Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation à l'aide de cas pratiques

Validation

- ◆ Attestation de formation
- ◆ L'apprenant pourra se présenter à l'examen pour l'obtention du Certificat de formation pour les Conseillers à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses
- ◆ Sans niveau spécifique
- ◆ Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Non
- ◆ Equivalences, passerelles, débouchés :
<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/5770>
- ◆ Code RS : 5770
- ◆ Certificateur : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (date de décision : 06/02/2019)
- ◆ Code Certif Info : 112761



Agrément

- ◆ Sans objet

PROGRAMME

N° SEQUENCE		DUREE
0	Identifier les objectifs et étapes de la formation	/
- Vérification du respect des prérequis - Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels - Présentation de la formation - Modalités pratiques - Tour de table		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
		Salle de cours Zoom Room

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Acquérir les connaissances nécessaires à l’obtention du certificat de Conseiller à la Sécurité pour le mode ferroviaire	14 h 00
Formation spécifique ferroviaire chimique - Contexte réglementaire - RID, OTIF, COTIF - Arrêté TMD 1.1.3.6 - Colis à main - Ferrouitage - Formation 1.3 - Plan d’urgence gare de triage - Placardage et signalisation des wagons - Wagons colis - Wagons quantités limitées - Wagons citernes - Wagons avec citernes amovibles - Conteneurs-citernes - Citernes mobiles - Wagons pour vrac - Grands et petits conteneurs pour vrac - Documents de bord - Déclaration de transport de marchandises dangereuses (contenu détaillé) - Certificat d’empotage - Consignes écrites selon le RID - Chargement dans les wagons - Interdiction de chargement en commun - Précautions de chargement - Sûreté - Dérogations envois militaires - Transport en colis express - Règles applicables au transporteur ferroviaire - Arrêté TMD : - Article 15 - Article 16 - Annexe II - Obligations : - Obligations relatives du chargeur / déchargeur / transporteur et du gestionnaire de l’infrastructure - Sanctions relatives au transport des matières dangereuses		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
Formation spécifique ferroviaire classe 2 : - Etiquette de manœuvre n°13 - Bande orange - Contrôles périodiques des wagons citernes		Salle de cours Zoom Room Ressources pédagogiques
Formation spécifique ferroviaire classe 1 : - Etiquette de manœuvre n°13 et n°15 - Dérogations envois militaires - Disposition W2 au 7.2.4 - Distance de protection		

L'utilisation du genre masculin dans le texte permet de l'alléger mais ne peut être perçue comme de la discrimination en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

Cette formation est complétée par la réalisation de nombreux exercices pratiques ainsi que d'extraits d'annales d'examen du CIFMD : - Etiquetage et homologation des colis - Classification des mélanges de matières dangereuses - Mentions spécifiques sur le document de transport - Transport en wagon citerne Des QCM et études de cas seront donnés aux stagiaires en fonction des options présentées à l'examen : ferroviaire chimique et/ou classe 2 et/ou classe 1	
--	--

N° SEQUENCE		DUREE
2	Dresser le bilan et la synthèse de la formation	/
■ Bilan de la formation ■ Synthèse du stage ■ Evaluation de satisfaction		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
		Salle de cours Zoom Room

Modalités techniques des formations distancielles : Disposer d'un environnement technique de travail adapté, cf. [fiche PREREQUIS TECHNIQUES](#)